

AQTIS SECTION LOCALE 514 **AIEST**

Programme des apprentis à la caméra

En vigueur depuis 2000

Document révisé

Le 15 septembre 2021

Table des matières

Objectif du programme.....	1
1) Une fois accepté au programme	1
2) Critères d'adhésion à l'AQTIS 514 AIEST.....	3
3) Maisons de services	4
4) Rémunération et embauche des apprentis	5
5) Les rapports d'évaluation.....	7
6) Le programme d'apprentissage en milieu de travail	8
7) Tâches du 2 ^e assistant caméra.....	9
8) Comportements sur le plateau	10
9) Le mot de la fin	11
PERSONNES-RESSOURCES	12

Objectif du programme

Le Programme des apprentis à la caméra a pour but de bien préparer la relève du département Caméra de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST. La formation des apprentis se fait en situation de travail, au sein d'une équipe caméra sur des productions filmiques ou numériques, sans restriction.

On entend par production filmique ou numérique sans limitation d'une nouvelle appellation, les productions suivantes : long métrage, téléfilm, documentaire dramatique, documentaire-fiction, télésérie, série lourde, minisérie, web ou publicité.

Les productions sont habituellement tournées en format numérique et, si vous en avez la chance, vous serez amenés à travailler avec des caméras film (16 mm ou 35 mm). Néanmoins, le cours *CAMÉRA : L'assistant à la caméra film et numérique* que vous aurez à suivre au début de votre formation vous permettra d'avoir un contact avec le film.

1) Une fois accepté au programme

Avant de commencer son premier contrat, l'apprenti à la caméra de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST doit suivre en totalité et réussir le cours [CAMÉRA - L'assistant à la caméra film et numérique](#), offert par le Programme de formation professionnelle de l'AQTIS 514 AIEST.

Pour ce faire, il doit s'engager à acquitter la totalité des frais de formation au moment de la sélection. S'il ne vous est pas possible de payer la totalité en une seule fois, vous pouvez procéder de la manière suivante :

1. Effectuer un premier versement au moment de la sélection afin de confirmer sa participation à la formation.
2. Payer le solde une semaine **avant** le début de la formation.

À défaut d'avoir effectué le paiement total de la formation dans les délais prescrits, le dossier de l'apprenti sera soumis aux responsables du programme.

Le candidat est invité à prendre connaissance des règles du programme et à signer une lettre l'engageant à les respecter. Il doit faire parvenir une photo et un résumé de son parcours, qui seront

publiés sur le site de l'AQTIS, dans la section réservée aux membres.

Un candidat accepté dans le Programme des apprentis à la caméra doit le suivre dans son intégralité et respecter les critères d'adhésion qui s'y rattachent pour obtenir le titre de 2^e assistant caméra de l'AQTIS 514 Aiest.

L'apprenti sera affecté par rotation sur chaque production par l'AQTIS 514 Aiest. Cette affectation sera effectuée de façon à s'assurer que l'apprenti travaille avec des équipes caméra différentes, de l'équipement caméra varié et sur des types de productions diversifiées. L'objectif de cette approche est de favoriser des expériences qui vont lui apporter de nouvelles connaissances tant du point de vue humain que matériel.

IMPORTANT

Lorsque vous êtes sélectionné et que vous acceptez de faire partie de ce programme, vous devez vous conformer aux directives ci-dessous.

Il est impératif que vous soyez disponible au travail en tout temps. Cependant, nous comprenons que des raisons financières peuvent vous obliger à travailler temporairement ailleurs si vous n'avez pas de contrat d'apprenti au sein d'une équipe caméra.

Dans l'éventualité d'une non-disponibilité pour remplir vos obligations et dans la mesure où la situation est temporaire, les responsables du programme évalueront votre demande et détermineront s'il convient de garantir votre place dans le programme. Si une période de non-disponibilité devait se prolonger sans raison valable, vous serez retiré de la liste des apprentis à la caméra et vous perdrez alors les privilèges et droits s'y rattachant.

La durée maximale du programme est de deux (2) ans. L'apprenti doit avoir terminé le programme dans les deux années suivant son adhésion. S'il dépasse ce délai, une évaluation doit être faite par les responsables du programme pour déterminer la meilleure avenue à emprunter. Il est possible que l'apprenti soit exclu du programme.

En aucun cas un apprenti ne peut occuper un poste supérieur à celui d'apprenti sous contrat AQTIS 514 Aiest dans le département Caméra. Si l'apprenti ne respecte pas les règles, il se verra refuser les crédits applicables pour le poste occupé. Les responsables du programme seront informés de la situation et décideront de la sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme.

Tous les cas exceptionnels feront l'objet une décision du comité Caméra AAR (Apprentis/Adhésion/Reconnaisances)

2) Critères d'adhésion à l'AQTIS 514 AIEST

1. Suivre et réussir les formations obligatoires *Initiation à la vie associative (ex-AQTIS101)* et *CAMÉRA : L'assistant à la caméra film et numérique*, offertes par le Programme de formation professionnelle de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST.

2. Accumuler un minimum de cent vingt (120) crédits :

- Cent vingt (120) jours comme apprenti, équivalant à cent-vingt (120) crédits

Les cent-vingt (120) jours travaillés comme apprenti doivent être répartis sur un minimum de quatre (4) productions différentes.

Les rapports d'évaluation de chaque production à laquelle il a participé devront obligatoirement faire partie de son dossier, afin que ces jours travaillés soient reconnus (voir section 5 de ce document – Les rapports d'évaluation).

Une fois ces deux critères respectés, l'apprenti devra remplir trois conditions pour obtenir le titre de 2^e assistant caméra de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST.

- Remettre trois (3) lettres de recommandations provenant de trois (3) 2^e assistant caméra et/ou 1^e assistant caméra avec qui il a travaillé.
- Fournir un CV à jour.
- Réussir un examen d'entrée avec la note de passage de 70% (possibilité d'une reprise).

L'apprenti devra présenter un dossier comportant les éléments précédents pour approbation au comité des adhésions. Le dossier sera par la suite porté à l'attention du comité exécutif, conformément à l'article 5.02 des statuts de l'association.

L'apprenti devra également suivre, si possible avant et dans un délai maximal d'un an après l'obtention du titre de 2^{ème} assistant caméra, les formations suivantes : Protection contre les chutes, Nacelles et Plateformes élévatrices, SIMDUT, Manipulation du propane et Loi/Réglementation/Conduite préventive en transport routier.

3) Maisons de services

Le travail en maison de services contribue à l'amélioration des connaissances concernant les équipements professionnels utilisés dans le milieu cinématographique au Québec. C'est pourquoi il est possible, pour les apprentis ayant travaillé dans les maisons de services avec lesquelles l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST a un partenariat, de faire reconnaître cette expérience.

Vingt (20) jours de travail maximum sont admissibles au programme, équivalant à vingt (20) crédits applicables au dossier de l'apprenti.

Maisons de services partenaires

MTL Grandé studios : 1475, rue Ottawa, Montréal (514-307-0853)

MELS (caméra) : 1777, rue Carrie-Derick, Technoparc, Montréal (514-866-2170)

CineGround : 160, rue Saint-Viateur Est, Montréal (514-598-1259)

Post-Moderne : 5425, avenue Casgrain, bureau 111, Montréal (514-360-4549)

4) Rémunération et embauche des apprentis

Comme le stipulent les ententes collectives entre l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST et l'AQPM (voir encadré à la page suivante), les apprentis doivent bénéficier d'une rémunération horaire minimalement équivalente au salaire minimum établi conformément à la Loi sur les normes du travail, majoré de 0,50 \$.

Le tarif en vigueur depuis le 1^{er} mai 2021 est de 13,50\$ + 0.50\$ = **14\$/heure**.

L'entente collective du secteur américain prévoit, quant à elle, le tarif au salaire minimum applicable de la province.

Les déductions à la source des ententes AQPM sont les suivantes :

- RÉR: 5 % Technicien / CD¹ : 5.5% Producteur
- Assurance collective : 2,5 % Technicien / 4 % Producteur
- Cotisation syndicale : 2,5%

¹ Régime à cotisation déterminée.

Les déductions à la source des ententes américaines sont les suivantes :

- RÉR: 6 % Producteur (contribution volontaire de la part du technicien)
- Assurance collective: 4,5 % Producteur +12\$ / jour
- Cotisation syndicale : 2,5%

Note importante concernant l'embauche des apprentis

En tout temps, qu'il y ait une ou deux caméras et pour chacune d'elles, les techniciens de postes supérieurs (1^{er} assistant et 2^e assistant caméra) doivent obligatoirement être engagés AVANT que la présence d'un apprenti soit autorisée.

Une lecture des Ententes collectives, des Statuts et règlements et de ce programme est nécessaire pour bien comprendre les règles qui nous régissent.

(L'extrait suivant ne s'applique que pour les productions AQPM)

**Extrait des ententes collectives
Télévision, Cinéma : article 1.5/ Nouveaux médias : article 1.6**

Stagiaires et apprentis

« La présente entente collective ne s'applique pas aux stagiaires, mais elle s'applique aux apprentis dont les services sont retenus dans le cadre d'un programme d'apprentissage mis sur pied par l'AQTIS, lesquels doivent par ailleurs bénéficier d'une rémunération horaire minimalement équivalente au salaire minimum établi conformément à la Loi sur les normes du travail, RLRQ c N-1.1, majoré de cinquante sous (0,50\$). Qui plus est, ni un stagiaire ni un apprenti ne peut prendre la place d'un technicien de l'équipe AQTIS.

« Compte tenu de ce qui précède, l'AQTIS peut déposer un grief pour un technicien qui, selon elle, n'est pas un stagiaire ou un apprenti et, dans un tel cas, le producteur assume le fardeau de démontrer le statut de la personne concernée. L'AQTIS peut également déposer un grief si elle considère qu'un stagiaire ou un apprenti a pris la place d'un technicien de l'équipe AQTIS et, dans un tel cas, l'AQTIS assume le fardeau d'établir la validité de ses prétentions. »

Constitution hiérarchique d'une équipe caméra :

- Directeur de la photographie
- Cadreur
- 1^{er} assistant caméra
- 2^e assistant caméra
- Chargeur caméra
- Technicien au visionnement (VA)
- Technicien en gestion des données numériques (TGDN)
- Technicien en imagerie numérique (TIN)
- Apprenti caméra

Une lecture exhaustive de votre feuille d'appel vous en apprendra beaucoup sur le travail à faire, sur le personnel et l'équipement nécessaire à son accomplissement.

5) Les rapports d'évaluation

Un rapport d'évaluation doit être rédigé pour chaque production à laquelle l'apprenti aura participé. Il est possible de se le procurer sur le site Internet de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST, dans la zone sécurisée, sous la rubrique Info-Départements : <https://aqtis.qc.ca/fr/infos/>.

Avant de remettre le formulaire à ses supérieurs, l'apprenti doit y inscrire son numéro de contrat et compléter la première section. **Il est crucial pour une bonne compréhension et lecture de ce rapport qu'il soit rempli avec précision et clarté.** Ils doivent être ensuite remplis par toute l'équipe caméra ainsi que par le/la scripte.

Les noms de tous les membres de l'équipe caméra doivent être indiqués en caractères d'imprimerie. De plus, il y a deux (2) signatures obligatoires, celle du 1^{er} assistant caméra et celle du 2^e assistant caméra.

Les formulaires doivent être **envoyés par le 2^e assistant caméra au plus tard un (1) mois après la fin du contrat** de l'apprenti à la Vice-présidence Caméra de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST **uniquement en PDF et par courriel** à l'adresse : ilecompte@aqtis514iatse.com.

Il est de la responsabilité de l'apprenti de vérifier si ces rapports sont parvenus au bureau de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST. À défaut de quoi, l'apprenti doit communiquer avec les professionnels concernés pour que ceux-ci remplissent et expédient au plus vite ces rapports d'évaluation.

La réception des rapports d'évaluation dûment remplis garantit la comptabilisation des jours-crédits accumulés au programme.

6) Le programme d'apprentissage en milieu de travail

L'apprenti doit acquérir et parfaire ses connaissances avec le matériel numérique, ainsi qu'avec les formats filmiques 16 mm & 35 mm si l'occasion se présente.

Il pourra ainsi, si l'occasion s'y prête, se familiariser avec la gamme complète des caméras film et numérique les plus fréquemment utilisées tel que :

- ARRI (multiples gammes)
- RED (multiples gammes)
- SONY (multiples gammes)
- CANON (multiples gammes)
- BLACKMAGIC
- PANAFLEX:16 mm & 35 mm
- AATON : 16mm & 35 mm
- ARRIFLEX :16 mm & 35 mm
- ARRICAM : 35 mm
- MOVIECAM : 35 mm

Tout au long de son apprentissage, l'apprenti doit effectuer les tâches requises par le 2^e assistant caméra et bien observer le travail de ce dernier.

7) Tâches du 2^e assistant caméra

7.1) Préparation du matériel/Test

- Faire les tests caméras : test de stabilité, test de performance des objectifs et test de cadrage.
- Vérification de l'équipement : assembler la caméra et le matériel périphérique, s'assurer qu'il ne manque aucune pièce et que le tout fonctionne bien.
- Bien identifier les caisses d'équipements nécessaires à la production.
- Apprendre à bien identifier l'équipement rattaché à chaque caméra quand celles-ci sont multipliées sur un tournage.
- Bien identifier les magasins ou les cartes mémoire.
- Préparer la claquette.
- Remplir et organiser les sacs d'accessoires à la caméra.
- Organisation du camion caméra : gérer le matériel ainsi que les chariots caméra.

7.2) Sur le plateau

- Conduire le camion caméra sur le plateau avec tout l'équipement choisi.
- Gérer la pellicule ou les cartes mémoire.
- Planifier le positionnement des moniteurs et faire tous les branchements nécessaires.
- Marquer la position des comédiens.
- Faire la claquette.
- Remplir les rapports caméra.
- Transmettre la pellicule ou les cartes mémoire au laboratoire ou à la personne désignée par la production à la fin de la journée.
- Faire la commande et le retour de l'équipement supplémentaire tout au long du tournage.
- Effectuer un entretien régulier de la caméra, ses accessoires, les objectifs et les filtres.

8) Comportements sur le plateau

- La manipulation de l'équipement caméra demande de la concentration, de l'assurance, de la précision et de la délicatesse.
- Beaucoup de rigueur et de méthode dans votre travail garantiront votre succès.
- L'apprentissage et le respect des us et coutumes du plateau aideront grandement l'apprenti dans ses activités quotidiennes.
- Ponctualité et collaboration avec les autres départements sont essentielles pour le bon fonctionnement du plateau.
- Savoir se fondre et demeurer efficace en équipe : voilà de grandes qualités vers lesquelles on doit tendre.
- Un bon sens des responsabilités, un bon jugement et de l'initiative aideront à tout moment.
- Ne pas paniquer lors de changements brusques, observer les directives de ses supérieurs et opérer les manœuvres nécessaires aux obligations du moment.
- Être à l'affût de toute information qui pourrait vous être utile à vous ou à votre équipe caméra.
- N'oubliez jamais qu'une attitude positive au travail est le meilleur compagnon qui puisse vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.
- Ne jamais supposer une chose ou un événement : toujours s'assurer des demandes et les exécuter avec diligence.
- Ne vous fiez pas à quelqu'un d'autre pour garantir votre travail : agissez en conséquence, vérifiez vous-même !
- Rappelez-vous que l'utilisation de votre téléphone cellulaire sur le plateau peut nuire à votre concentration au travail et que le niveau de tolérance de chaque équipe caméra est différente. Parlez-en avec vos collègues !

9) Le mot de la fin

Une fois le programme complété, l'apprenti sera en mesure d'accéder au poste de 2^e assistant caméra. Un excellent 2^e assistant caméra est une ressource précieuse et indispensable à tout bon fonctionnement d'une équipe caméra.

Une attitude positive, une grande concentration, beaucoup de rigueur, de l'expérience et de bonnes connaissances techniques feront de tout apprenti un technicien de première qualité. Et n'oubliez pas :

"Celui qui déclare être trop vieux pour apprendre l'a probablement toujours été."

H.S. Haskins

PERSONNES-RESSOURCES

Votre statut d'apprenti vous donne accès au site sécurisé de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST. Demandez votre code d'accès au service aux membres et n'oubliez pas de mettre à jour votre profil !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Programme de formation professionnelle de l'AQTIS section locale 514 de l'AIEST :
formations@aqtis514iatse.com
514 844-2113/1 888-647-0681

Membres du comité décisionnel Caméra AAR (Apprentis, Adhésions et Reconnaissances)

Philippe Amiguet
Patrick Biron
Gabriel Fortin-Taillon
*Paul Gillot
*Isabelle Lecompte
Stephan Menghi
*Isabelle Pépin
José Poulin
*Catherine Tessier
Pauline Tumeo
A revoir selon liste à définir

* Membres du comité de sélection à l'entrevue des apprentis caméra 2021.

La coordonnatrice du programme des apprentis à la caméra est toujours disponible. N'hésitez pas à communiquer avec elle :

Isabelle Pépin
Coordonnatrice Programme des apprentis à la caméra AQTIS 514 AIEST
514 814-1376
isabellepepin@vif.com

Isabelle Lecompte
VP Caméra AQTIS section locale 514 de l'AIEST
514 791-9402
ilecompte@aqtis514iatse.com